



Les livrets thématiques

La Transition des Solidarités, du Social et de la Santé
Pour une Justice Sociale

1 Le projet

La solidarité n'est pas une opinion philosophique, ou un choix politique, c'est ce qui fonde et pérennise une société humaine civilisée.

Comment notre commune doit-elle être le lieu d'une **Justice Sociale** où tous vivront dignement ?

Le 20 février 2020 a été proclamé « journée mondiale de la justice sociale » avec comme thème cette année : « réduire les inégalités pour atteindre la justice sociale ». Dans cette perspective, il faut rappeler que les 1 % plus riches de la Terre possèdent plus de 52 % de la richesse mondiale. Les 99 % restants s'en partagent moins de la moitié ! Victor HUGO le déclarait : « *C'est de l'enfer des pauvres qu'est fait le paradis des riches* ».

Alors que dans notre pays comme dans le monde, la société voit s'aggraver de profondes inégalités sociales et économiques dans tous les domaines, les événements sociaux récents en France (mouvement des Gilets Jaunes, contestation de la réforme des retraites, mobilisation pour la défense des services publics...) montrent l'aspiration de la population à plus de justice sociale.

Ces mouvements prônent une forme d'organisation économique et sociale qui privilégie l'égalité des droits, la suppression des discriminations et une redistribution équitable des richesses. Dès 1919, la déclaration de l'Organisation Internationale du Travail affirmait qu'« *une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale* », appelant ainsi à un monde meilleur et à une humanité plus fraternelle.

Nous faisons de cette Déclaration une ligne de conduite pour notre projet et son application lors du prochain mandat municipal !

Une Commune fraternelle et solidaire c'est d'avoir un projet, un contrat social qui mobilisent toute la population sans distinction d'origine ou d'appartenances religieuses,

culturelles, philosophiques autour du vivre-ensemble.

La commune, lieu de proximité et de vie quotidienne, permet d'expérimenter une « construction universelle » au sein de laquelle l'égalité et l'effectivité des droits seront fondamentales, au service de l'intérêt général : vie familiale, logement, soins, accès au travail, culture, éducation, environnement, sports

Nous avons donc regroupé nos mesures suivant les thématiques suivantes :

- *Une commune solidaire - l'inclusion des personnes en situation de handicap*
- *Combattre le racisme, le sexisme, les LGBTIphobies et toutes les formes de discriminations*
- *Pour un humanisme*
- *Garantir le droit au logement*
- *La sécurité et la sûreté pour chacun.e*
- *Santé pour tous !*
- *Prendre soin de nos aînés*

2 Une commune solidaire

2.1 Généraliser la gratuité

Des mesures pour une gratuité à l'accès et aux quantités d'eau, d'électricité et de gaz indispensables à une vie digne en commençant par faire appliquer l'interdiction de coupures d'eau et de réduction de débit au domicile principal.

Nous introduirons une tarification progressive sur l'eau en pénalisant les mésusages et gaspillages. Les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité sont aujourd'hui attribués aux bénéficiaires de certains minima sociaux mais pas à d'autres, et/ou varient selon le lieu d'habitation.

Des mesures pour la gratuité réelle de l'éducation publique y compris des cantines, du transport et des activités périscolaires.

Dans le cadre d'un partenariat avec les associations de Parents d'Elèves, les manuels scolaires ainsi que les fournitures seront fournis à un tarif le plus bas possible afin d'assurer une réelle égalité des conditions entre élèves et lutter contre l'intrusion des marques à l'école (Bourse aux fournitures).

Des mesures pour l'accès au numérique : un droit et une nécessité

Calculer ses droits sociaux, ouvrir son compte personnel d'activité pour se former, déclarer ses revenus : toutes ces actions, et d'autres encore, nécessitent de pouvoir utiliser les technologies numériques. Pour les plus défavorisés, avoir un ordinateur ou un téléphone n'est donc pas un luxe déplacé, c'est un moyen essentiel d'insertion et de survie. A la place de la bibliothèque actuelle viendra s'installer la « Maison des Papiers »,

2.2 Ne laisser personne isolé

Les associations qui assurent un accueil immédiat et sans condition des personnes en difficulté, seront soutenues, pour agir au plus vite et ne pas laisser la personne seule. Les structures d'accueil de jour et d'hébergement, aujourd'hui de plus en plus réduites à une seule fonction de mise à l'abri, verront leurs moyens d'accompagnement revalorisés, afin d'aider les personnes, non seulement à survivre, mais à sortir de la précarité.

Cela se concrétisera par un local d'urgences qui pourra être situé à la place de l'ancienne caserne des pompiers, place du foirail.

Les mesures du projet :

Mesure 1: Adopter un plan de lutte contre la pauvreté et la précarité

- Lutter contre le non-recours aux droits par la mise en place d'un guichet unique d'accès aux droits, assurant informations et suivi des dossiers et la création de postes médiateurs. Un centre de type FRANCE-SERVICES sera installé.
- Créer un dispositif public de premier accueil, à dimension humaine et en lien avec les acteurs associatifs, où pourraient se rendre librement les personnes étrangères à leur arrivée sur le territoire, quel que soit leur statut
- Création d'une instance participative au sein du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) ouverte aux associations locales.
- La priorité du local d'urgences
 - Garantir le droit à la domiciliation et développer un service de bagagerie pour les personnes SDF ; aucun dispositif tourné contre elles (arrêtés anti-mendicité, mobilier anti SDF)
 - Pour le cas des violences conjugales, encore bien trop important, il faudra organiser un accueil respectant l'anonymat, sans doute à l'extérieur de la commune,
 - Le dispensaire municipal sera coordonné avec ce local d'urgence, éventuellement mutualisé ainsi avec la Maison des Solidarités Départementale de la place du Foirail
- Prendre des arrêtés municipaux d'interdiction des coupures d'eau et d'énergies (continuité de service publics). Pour l'EAU : grâce à la régie municipale, aucune coupure d'eau.

Mesure 2: Garantir l'accessibilité à tous : l'inclusion et les personnes en situation de handicap

- Nous soutiendrons et développerons une politique inclusive en faveur des personnes en situation de handicap (accessibilité à l'accueil et services publics : écoles, crèches, centre de loisirs, etc. ...)
- Objectif zéro lieu inaccessible (lieux et transports publics, commerces...)

- Favoriser l'achat de matériel adapté dans les écoles pour accueillir les enfants présentant des handicaps
- Favoriser l'accueil des enfants handicapés dans les crèches publiques
- Respecter les obligations de la commune en matière d'emploi de personnes handicapées
- Créer des commissions locales d'accessibilité et des autorités organisatrices des mobilités en y associant les associations représentatives des personnes porteuses de handicap

Mesure 3: Protéger les droits des migrants

- Le local d'urgences sera dédié à l'ensemble des personnes dans une situation d'urgence
- Soutenir des actions de solidarité et activités coconstruites avec les personnes migrantes (cours de français, cuisines participatives...) par le prêt de locaux et un soutien financier
- Développer les parrainages républicains de personnes sans papiers

Mesure 4: Lutter contre la fracture numérique

La dématérialisation ne doit pas être source de discrimination.

Un numérique en commun doit être basé sur les principes républicains :

- **La liberté**, en renforçant la vie privée et la liberté d'expression, en donnant à chacun l'éducation et l'information nécessaires pour comprendre le monde numérique
- **L'égalité**, en assurant l'accès aux services et aux infrastructures, en partageant les pouvoirs de décision et de contrôle
- **La fraternité**, en valorisant la collaboration, les communs et le partage des connaissances

Au niveau des institutions :

- S'assurer que toute dématérialisation de service public local s'accompagne des ressources humaines nécessaires pour accompagner les personnes les plus éloignées des usages numériques
- Le développement d'infrastructures publiques et fournisseurs d'accès à Internet associatifs

- Travailler sur le référentiel général d'accessibilité pour les administrations
- Développer des espaces d'accès à Internet confidentiels et gratuits, respectant la neutralité du net (sans filtrage ni surveillance)
- Dématérialiser les services publics, dans une démarche de design pour tou-te-s, tout en maintenant les services physiques de proximité

Au niveau des usagers :

- Instaurer une "maison du numérique" ou utiliser les points existants (future médiathèque, Maison des Papiers) pour assumer, en lien avec les associations, un rôle de médiation numérique : redynamiser les espaces publics numériques et en faire de véritables maisons du numérique, en développant les cyber-cafés, fablabs, projets collaboratifs, pour offrir des formations à l'usage et à la citoyenneté numérique. Faire de la médiation numérique une priorité, notamment en direction des milieux sociaux défavorisés et des générations plus âgées. Chacun doit être capable de comprendre et de maîtriser les technologies numériques, leurs enjeux et leurs usages
- Soutenir les associations de médiation numérique

3 Combattre le racisme, le sexisme, les LGBTIphobies et toutes les formes de discriminations

Mesure 5: Diagnostiquer pour agir

- Le Conseil Local de Prévention de la Délinquance fournira un rapport annuel concernant les discriminations et les actions menées
- Adopter un plan de lutte communale contre le racisme, le sexisme, les handiphobies, les discriminations et les violences envers les personnes LGBTI

Mesure 6: Éduquer et former

- Mise en œuvre d'un Programme d'information et de sensibilisation dans les établissements scolaires et Centres de loisirs (dans le cadre de la Semaine contre le Racisme par exemple)
- Création d'un «Prix annuel de l'Égalité» ouvert à plusieurs collèges (scolaires, habitants, partenaires et agents...)
- Mettre à disposition des enseignant.es du primaire les ABCD de l'égalité et favoriser l'intervention d'associations engagées pour l'égalité dans les écoles
- Former les agents municipaux aux problématiques du racisme, du sexisme, des questions LGBTI y compris sur les questions propres à l'accueil des personnes transgenre et intersexuées dans les administrations pour lutter contre les stéréotypes et permettre une bonne orientation des personnes victimes
- Développer les lieux et campagnes d'information sur les moyens de la santé sexuelle et reproductive (contraception, accès à l'IVG, prévention VIH et Infection sexuellement transmissibles) en partenariat avec le CIDFF (Centre d'Informations aux Droits des Femmes et des Familles) qui assure aussi les missions de l'ancien Planning Familial
- Donner à voir en positif, une société émancipée, à travers la politique culturelle et événementielle de la municipalité ou de l'intercommunalité (travailler sur le contenu des commandes des bibliothèques/médiathèques en ouvrages de l'esprit ou presses d'actualité, festivals ou «journées thématiques», constitution d'un fonds d'archives des luttes locales d'émancipation antiraciste, féministe et LGBTI de la localité)

Mesure 7: Aider les victimes

- Mettre en place un lieu d'accueil (éventuellement mobile) et un numéro vert, pour signalement et accompagnement des victimes du racisme, du sexisme, de LGBTIphobies (Cf. dispensaire)
- Constitution en partie civile du maire lors de tout dépôt de plainte d'une victime de racisme, de sexisme, ou de LGBTIphobies

4 Pour un humanisme

Mesure 8: Faire vivre la laïcité pour une société fraternelle

- Garantir la laïcité dans le milieu périscolaire en y refusant toute intervention d'associations religieuse, marchande, ou de lobbies

Mesure 9: Pour un urbanisme qui prend en compte la dimension du genre

- Intégrer l'objectif de parité dans l'espace public (noms de rue, de bâtiments, etc.)
- Veiller à la parité dans les appels à projets/appels d'offre lancés par les collectivités, notamment concernant l'urbanisme et l'architecture
- Refuser les publicités sexistes dans la ville

Mesure 10: Favoriser la vie associative

- Faciliter le prêt gratuit aux associatives culturelles et sportives des infrastructures municipales (salles polyvalentes, gymnases...)
- Élaborer des chartes éthiques pour ne pas mettre en concurrence les associations
- Favoriser l'égalité Hommes / Femmes : exercice paritaire des responsabilités, encouragement aux pratiques féminines dans des domaines où elles sont peu présentes

Pour plus de détails sur notre politique avec les associations Cf. notre chapitre dédié dans le livret Transition Culturelle et Éducative

Mesure 11: Pour un espace public approprié

- Installer du mobilier urbain accueillant pour s'asseoir, se restaurer, se rencontrer, se promener

5 Garantir le droit au logement, pour un logement Universel et Durable

Le logement est la condition d'une vie digne. Il permet de pouvoir exercer quotidiennement son emploi, de jouir de la santé et du bien-être, de fournir à ses enfants un espace protégé où ils peuvent grandir et s'épanouir. Le logement constitue la base permettant de se projeter dans l'ensemble des dimensions de la vie. « Pour pouvoir rêver, il faut savoir où dormir », revendiquait il y a quelques années le collectif Jeudi noir qui luttait pour que des jeunes actifs aient accès à un logement. Pour bâtir un avenir en commun, notre projet politique doit permettre à toutes et tous d'être logé-e-s dans des conditions décentes, quels que soient ses revenus, son statut d'emploi, sa situation administrative ou ses conditions sociales. Le logement ne doit pas devenir un luxe réservé à certains !

1/ Contre les expulsions, objectif « zéro sans abri »

Le logement est un droit que nous considérons comme absolument essentiel à la dignité des personnes. Il conditionne l'accès à de nombreux autres droits. Pourtant, aujourd'hui, le droit de propriété lui est juridiquement et concrètement supérieur. C'est pourquoi il est possible en France de mettre des familles à la rue.

2/ Mobiliser le parc privé pour les besoins prioritaires

- Œuvrer pour le plafonnement des loyers dans le secteur HLM pour ne pas dépasser 20 % du revenu des ménages.
- Utiliser l'ensemble des dispositifs possibles pour mobiliser le parc privé pour loger des ménages modestes : intermédiation locative, mesures incitatives pour les propriétaires comme le propose la Fondation Abbé Pierre, et jusqu'aux réquisitions, réflexion sur l'accessibilité des immeubles tout en permettant l'activité des rez de chaussée, etc...

3/ Développer massivement un logement public et social de qualité

La construction massive de logements publics est essentielle pour répondre aux besoins de notre territoire. Il est inacceptable que certaines collectivités refusent de construire des logements sociaux. Ce plan de construction doit par ailleurs participer à la transition énergétique en intégrant les normes écologiques. Nous souhaitons promouvoir un modèle de

logement social où les enjeux de qualité de la vie, de démocratie et de mixité sociale seront pris en compte.

Nous proposons donc les mesures suivantes :

- Utiliser le logement social comme pilote pour les filières innovantes en matière d'écoconstruction comme les matériaux non énergivores (paille, terre crue, bois).
- Collaborer avec des bailleurs sociaux motivés par nos objectifs
- Rendre plus justes et transparentes les attributions de logements, veiller au respect des obligations sociales dans ces procédures et permettre aux associations de mal-logés de siéger dans les commissions d'attribution
- Demander à augmenter le nombre de représentants des locataires dans les conseils d'administration des organismes HLM
- Promouvoir le retour des gardiens d'immeubles dans le parc social, valoriser leur rôle vis-à-vis de la qualité de vie et du lien social

Mesure 12: Mettre le logement social au service du bien-vivre ensemble

- Poursuivre la construction des logements sociaux pour favoriser la mixité sociale en introduisant dans le PLUi une obligation de 30 % de logements sociaux et très sociaux (PLAI et PLUS) dans les opérations neuves et de 40 % en zones tendues
- Répartir de façon égale sur l'ensemble du territoire communal la construction de logement sociaux pour favoriser la mixité sociale et lutter contre la formation de ghettos, de riches ou de pauvres, en privilégiant l'implantation des logements les plus sociaux (PLAI) dans les quartiers du centre ville
- Empêcher la privatisation du logement social prévue par la loi ELAN : refuser de donner un avis conforme pour la vente de logements sociaux, augmenter les subventions des OPH en compensation du blocage des ventes, négocier des engagements « zéro vente » sur le territoire municipal de la part des entreprises sociales de l'habitat
- Favoriser un nombre élevé de représentants des locataires au sein des Office HLM
- Développer des habitats participatifs et des écolieux accessibles à toutes et à tous en favorisant l'émergence de nouveaux projets, en sensibilisant à l'habitat participatif, et en soutenant les projets actuels
- Garantir l'accès à un logement abordable et décent pour toutes et tous. Le nombre de personnes ayant droit au logement social est élevé. Il faut donc initier un projet

important en habitat social en travaillant le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

- Assurer un accès et un aménagement de l'espace public non discriminant, assurant l'usage de tous et toutes, y compris des personnes les plus vulnérables

Mesure 13: Lutter contre le mal logement

- Accélérer la réhabilitation des bâtiments insalubres en proposant leur acquisition à l'amiable ou en ayant recours au droit d'expropriation, dans l'objectif de les convertir en lieu de vie dynamisant le tissu urbain dans les délais les plus brefs (logements, commerces, espaces verts)
- Introduire une obligation de lutte contre l'insalubrité écologique à la charge des bailleurs sociaux et des propriétaires hébergeant des personnes précaires
- Créer ou développer des outils de prévention efficaces contre les expulsions locatives (commission de prévention des impayés locatifs avec les bailleurs, permanence d'aide juridique, médiation...)
- Prendre des arrêtés anti-expulsion locative sans solution de relogement pérenne
- Constitution du maire et/ou le ou la président.e de l'EPCI en partie civile en cas d'expulsion
- Lutter contre les marchands de sommeil et les bailleurs indécents, rendre le « permis de louer » obligatoire. Ce dispositif permet de vérifier la qualité (état sanitaire de l'ensemble des équipements, qualité phonique et d'isolation thermique, système de chauffage optimisé) des logements avant leur mise en location, et développer les contrôles d'hygiène et de salubrité dans les logements privés par l'embauche d'inspecteurs et d'inspectrices en nombre suffisant Renforcer les sanctions pénales à l'encontre de ces bailleurs indécents.
- Mettre à disposition et favoriser la construction de centres d'hébergement d'urgence et de structures d'insertion pérennes (pensions de familles, CHRS...) pour en finir avec l'absurdité des hébergements dans des hôtels sociaux, coûteux et insalubres

6 La sécurité et la sûreté pour chacun.e

Mesure 14: Garantir la tranquillité et la sécurité de tous.tes et notamment des femmes dans l'espace public

- Aménager un environnement urbain favorable (éclairage public, mobilier urbain...)
- Développer un service de transport de navettes à la demande qui, le soir, peut s'arrêter où le souhaite la personne
- Formation massive de la population aux premiers secours, à tous les âges (de l'école aux EHPADs)
- Diffusion d'une culture de la vigilance bienveillante et de l'entraide
- Étudier la possibilité de constituer une réserve citoyenne de protection civile en lien avec des missions de proximité

Mesure 15 : Des communes résilientes en transition : anticiper les effets du réchauffement climatique en matière de risques environnementaux

- Actualiser le plan de prévention des risques (PPR) en prenant en compte les effets attendus du réchauffement climatique. En particulier concernant les risques inondations, le plan de prévention des risques inondations (PPRI) devra être actualisé pour interdire toute extension urbaine dans son périmètre et contrôler les dispositions évitant tout risque dans le cadre de constructions existantes.
- Adopter un plan canicule en adéquation avec la politique de plantation généralisée de la ville (espace public et incitation forte sur espaces privés), mettre en conformité l'ensemble des équipements publics en matière d'isolation thermique, recenser et prévoir des lieux d'accueil adaptés, renforcer la présence de points d'eau (fontaine, bassin, etc...)
- Être moteur pour la transition vers des véhicules de transports publics (navettes, bus scolaires, etc...) « verts » (électrique et/ou nouvelle technologie à consommation 0 carbone et à recyclage durable)
- Permettre la baignade publique dans le lac en contrôlant au préalable la qualité de l'eau et en organisant la surveillance sous responsabilité communale ou intercommunale.

7 Santé pour tous !

Pour une santé accessible, publique et gratuite

- Priorité à la prévention
- Un système de soins local le plus complet possible
- Un système 100% solidaire

Priorité à la prévention

La santé n'est pas réductible à la médecine. Les inégalités sociales, le taux de pauvreté, la précarité, les conditions de travail, le système éducatif, les conditions d'alimentation ou la qualité du lien social influent de façon déterminante sur l'état de santé.

Il faut donc se fixer comme priorité de lutter contre ces maux, avant de traiter la question de l'offre de soins et de s'orienter vers la réduction des inégalités sociales de santé, laquelle suppose d'identifier les causes des « non-recours » aux droits sociaux et d'y remédier.

Un système de soin local le plus complet possible

L'objectif est d'installer une Maison de la santé locale et pluriprofessionnelle.

Elle privilégiera l'exercice des soins primaires en équipes (médecins généralistes et spécialistes, infirmières, kinésithérapeutes, diététiciens, médiateurs de santé, etc.) en entretenant des liens étroits avec les hôpitaux publics.

Cette maison de la santé pour Tous.tes pourrait être organisée sous la forme juridique de SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) ou d'établissements publics) et ses professionnels pourraient y être salariés.

Cette Maison de la Santé pourrait être gérée en partenariat avec la Sécurité sociale, les établissements hospitaliers, les mutuelles du livre III du Code de la Mutualité ou les collectivités territoriales.

La prévention et la prise en charge des maladies chroniques y seront des priorités. Elle pourrait également être le lieu de formations privilégiés pour les étudiants se destinant à l'exercice des soins primaires.

En résumé, cette maison de la Santé pourrait être un mixte entre un cabinet médical conventionnel et un dispensaire municipal.

Elle pourrait investir le bâtiment de la caserne actuelle de la place du Foirail, bénéficiant ainsi de la proximité immédiate de structures existantes (la maison des Solidarités départementales, le secours Populaire) et à venir (la maison des Papiers au rdc de la mairie, de la maison de la Citoyenneté) et de nombreuses places de stationnement

Mesure 17: La Maison de la Santé pour tous.les

- 1/ L'accès à la santé pour les personnes sans médecin référent.
- 2/ Prendre en charge les situations d'urgence
- 3/ Mettre à disposition un bureau prêté à des Médecins Spécialistes pour des vacations grâce à une salle de consultation
- 4/ Accueillir un centre de Planning familial en partenariat avec l'actuel CIDFF
- 5/ Fonctionner en partenariat avec la Maison des Solidarités qui regroupe des services de compétences départementales
- 6/ Fonctionner en partenariat avec le local d'urgences dont la fonction est de prendre en charge les personnes en situation d'urgence prioritaire
- 7/ Fonctionner en partenariat avec le Centre Social existant de l'Isle-Jourdain
- 8/ Identifier pour les rectifier les causes des « non-recours » aux droits sociaux et y remédier.

Cette Maison de la Santé pourrait s'inspirer du statut des les CMS:

Les Centres Municipaux de Santé (CMS) sont des structures de proximité qui proposent un large panel de spécialités médicales, et où se soignent tous ceux qui le souhaitent. Dans la grande tradition de la médecine sociale et des dispensaires, leur objectif est de favoriser un égal accès à des soins de qualité pour tous les usagers dans le cadre de structures non discriminatoires.

Ces centres défendent ainsi une médecine de qualité pour tous (en ce sens, ils combattent la médecine à deux vitesses), et délivrent des soins peu coûteux pour la collectivité, sans dépassements tarifaires type « secteur 2 ».

Même s'ils présentent des caractéristiques liées à la gestion municipale, puisque financés par

les villes, les CMS sont en grande partie identiques aux autres catégories de centres de santé.

Leurs spécificités tiennent à leur mode de travail en équipe, à la prise en charge globale du patient dans un même endroit et au développement d'actions de santé publique, dans le cadre d'une dispense d'avance de frais (tiers-payant).

Sur le plan médical, les centres de santé sont habituellement partie prenante des réseaux de soins locaux, en association avec les médecins de ville et les hôpitaux. Travaillant également en liaison avec les services sociaux municipaux ou départementaux, on y trouve aussi souvent sur place des permanences sociales.

Les CMS offrent des prestations médicales diversifiées, des soins infirmiers et certains prélèvements de laboratoire sont effectués sur ordonnance tout comme des consultations spécialisées ou des soins paramédicaux.

Les modalités pratiques d'un CMS

Il faut simplement présenter une carte vitale et/ou une attestation de la sécurité sociale et/ou une attestation CMU ou AME. Grâce au tiers-payant, acquittement uniquement du ticket modérateur et même dans le cas de figure d'adhésion à d'une mutuelle avec laquelle le centre est conventionné, aucun frais. Les bénéficiaires de la Couverture médicale universelle (CMU) ou de l'Aide médicale de l'État (AME), sont intégralement pris en charge et peuvent y rencontrer des professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux.

8 Prendre soin de nos aînés

Mesure 20 : Lutter contre la perte d'autonomie

- Développer les services à la personne (maintien à domicile, portage de repas) accessibles et adaptés
- Proposer un service de repas à domicile réalisés en cuisine centrale ou restauration collective future
- Autoriser les animaux de compagnie dans les Ehpad et maisons de retraites afin de ne pas séparer les aînés de leurs compagnons

Mesure 21 : Développer les liens avec les aînés

- Instaurer des Brigades des Papis et des Mamies chargées de missions bénévoles de soutien scolaire, activités périscolaires, lien social dans les quartiers, animation événementielle, visites à domicile...

Mesure 22 : Favoriser les solutions de logement

La Municipalité sera maître d'œuvre des 2 solutions suivantes dans le respect des compétences avec en particulier le Département.

- Augmenter le nombre de Familles d'accueil
- Favoriser les structures de co-logement seniors / étudiants



d'Une l'Isle à l'Autre
<https://dunelislealautre.fr/>
<https://www.facebook.com/dunelislealautre>

